

## DEMANDE DE COTATION 005 /12/ 2021

<b>Numéro de RFQ :</b>	R-CSA – 005 / 12 / 2021
<b>Date d’issu :</b>	6 décembre 2021
<b>Date limite de Soumission :</b>	15 décembre 2021 à 18 Heures 00 mn
<b>Description :</b>	Appel d’Offre pour achat de sac polypropylène : <ul style="list-style-type: none"><li>• 10 000 sacs polypropylène de 50 kg (specifications 60 x 100)</li><li>• 6 000 sacs polypropylène de 100 kg (specifications 70 x 115)</li></ul>
<b>Pour :</b>	Renforcement des Centres de Services Agricoles (RCSA) Centres d’innovation verte pour le secteur agricole et alimentaire (GIC)
<b>Finance par :</b>	GIZ
<b>Mise en Œuvre par :</b>	<b>CNFA Europe</b>
<b>Point de contact</b>	E-mail : <a href="mailto:info@cnfa-csa.org">info@cnfa-csa.org</a> Adresse Abidjan, Cocody 7 <sup>ème</sup> tranche, Résidence HUE Avenue près SODECI rue 01984540 Ilot 263 Lot 32552

### 1. **Introduction :**

CNFA est une ONG américaine à but non lucratif dont l’objectif est le développement agricole et économique. Le Centres d’innovation verte pour le secteur agricole et alimentaire (GIC)CNFA Europe vise à accroître le professionnalisme et l’efficacité des acteurs de la chaîne de valeur du cacao. Il vise également à améliorer l’accès aux produits et services d’intrants pour les producteurs agricoles, afin d’augmenter leur production agricole et d’améliorer leurs conditions de vie.

Le projet Renforcement des Centres de Services Agricoles (RCSA) a pour objectif de renforcer les capacités des agents des Centres de Services Agricoles pour accroître la disponibilité des services agricoles et les revenus des petits exploitants agricoles des régions productrices. CNFA Europe a reçu un financement du Centre d’Innovations Vertes (CIV) à travers la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)

**CNFA Europe sollicite des propositions** pour l’achat de sacs polypropylènes destinés au ramassage des fèves de cacao après ecabossage, à la conservation et au conditionnement de la banane et du manioc et ses dérivés (Attiéké, placaly ou le manioc séché)

N°	DESIGNATION	QUANTITE
1	<ul style="list-style-type: none"><li>• 18 000 sacs polypropylène de 50 kg (specifications 60 x 100)</li></ul>	10 000
2	<ul style="list-style-type: none"><li>• 12 000 sacs polypropylène de 100 kg ( specifications 70 x 115)</li></ul>	6 000

Les fournisseurs sont tenus de veiller à ce que leurs offres soient reçues par CNFA Europe conformément aux instructions, conditions et conditions décrites dans la présente demande d’offres. Le non-respect des instructions décrites dans le présent appel d’offres peut entraîner la disqualification d’une offre.

# Request for Quotations

---

## 2. Date limite de l'offre et protocole :

Les offres présentées devront être soumis électroniquement au plus tard le **15 décembre 2021 à 18 Heures 00 mn** à l'adresse email [info@cnfa-csa.org](mailto:info@cnfa-csa.org). Veuillez-vous référer au numéro de la demande de soumissions : **RFQ : R-CSA -005/2021 /** pour la réponse à cette demande de devis. Les offres reçues après l'heure et la date spécifiées seront considérées comme tardives et ne seront considérées qu'à la discrétion de CNFA Europe. La page couverture de cette sollicitation résume les dates importantes du processus de sollicitation. Les initiateurs doivent suivre strictement les délais prescrits pour être récompensés.

## 3. Spécifications :

Le tableau ci-dessous contient les descriptions techniques des articles ainsi que les quantités (Consultez l'annexe 2 pour voir les photos des fournitures requises.)

N°	Désignation	Spécifications
1	sacs polypropylène de 50 kg	60 x 100
2	sacs polypropylène de 100 kg	70 x 115

Délai de livraison du **8 janvier 2022** (après réception de la commande)

CNFA exige que le fournisseur soit en mesure de fournir l'intégralité des articles et matériel demandé :

Modalités de paiement proposées :

100% après livraison, et vérification de la qualité du matériel suivie de la fourniture de la facture définitive

## 4. Devis :

Les devis en réponse à cette demande, doivent être évalués à prix fixe ferme tout compris,

Le fournisseur est en charge :

Les prix doivent être présentés en FCFA. Les offres doivent rester Fixes pendant au moins trente (30) jours calendaires après la date limite de l'offre.

**NB :** LES SOUMISSIONNAIRES SONT DONC INVITES A :

- SOUMETTRE UNE PROPOSITION FINANCIERE
- **Le registre de commerce de l'entreprise**
- **AINSI QUE LES REFERENCES DE 3 CLIENTS (Bon de commande ou attestation de bonne exécution si possible)**
- Le devis doit inclure la livraison au bureau de CNFA sis à Attoban (Résidence HUE, face Résidence Odelia, non loin de laSodeci 7 ième tranche)

au nom de : **CNFA EUROPE / R-CSA** Par mail [info@cnfa-csa.org](mailto:info@cnfa-csa.org)

**Condition de paiement : CNFA Europe est favorable pour le paiement total après la livraison. par chèque ou virement bancaire**

# Request for Quotations

---

## 5. Évaluation :

L'attribution sera faite à un offrant responsable dont l'offre suit les instructions de l'appel d'offres, répond aux conditions d'éligibilité et satisfait ou dépasse les spécifications techniques minimales requises, et est jugée la meilleure valeur sur la base du prix le plus bas, techniquement acceptable. Seuls les soumissionnaires jugés techniquement acceptables seront pris en considération pour l'attribution du marché. Le comité d'évaluation évaluera l'acceptabilité des offrants selon les critères suivants : (les critères d'évaluation doivent être aussi quantifiables que possible afin que la décision de classer les offrants comme acceptables ou inacceptables soit objectivement claire et non arbitraire).

### Les critères d'admissibilité

- Acceptable aux spécifications techniques (O/N)
- Délai de livraison **Maximum 10 jours après la signature du bon de commande**
- Termes de paiement acceptable (CNFA Europe est favorable pour le paiement total après la livraison.
- CNFA exige que le fournisseur soit en mesure de fournir l'intégralité des articles et matériel demandé
- Une visite des fournisseurs présélectionnés aura lieu avant la signature du bon de commande dans le but de vérifier la disponibilité du stock et l'existence physique de l'entreprise.

## 6. Paiement et attribution :

**Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre respecte les instructions de la demande de cotation et qui proposera le prix le plus bas, livraison comprise avec des conditions de paiement raisonnables.**

Toute facturation et/ou paiement devra être consécutive à un bon de commande de CNFA Europe R-CSA.

## 7. Instructions relatives au format de l'offre : Instructions de format : Toutes les propositions doivent être formatées conformément aux exigences ci-dessous :

*a) Langue française uniquement*

*b) Indiquez le nom de la personne, de l'agence ou de l'organisation, la date, le numéro de la demande de renseignements et les numéros de page dans l'en-tête ou le pied de page du document.*

*(c) L'offre technique doit être présentée selon le format prévu à la section 3.*

*Une offre complète comprendra les documents suivants :*

*(a) Le registre de commerce de l'entreprise*

*(b) Une offre technique complète en réponse aux critères d'évaluation de la section 5 et dans le format prévu à la section 3.*

*(c) Une copie de la licence d'exploitation de l'offrant ou, s'il s'agit d'un particulier, une copie de sa carte d'identité.*

*d) Trois coordonnées de personnes à contacter pour obtenir des références d'organisations ou de personnes pour lesquelles l'offrant a effectué avec succès des travaux similaires.*

## Annexe 1 – Termes et Conditions

# Request for Quotations

---

1. Exigences en matière d'éthique et de conduite des affaires. La CNFA Europe s'engage à faire preuve d'intégrité dans la passation des marchés et ne sélectionne les fournisseurs que sur la base de critères commerciaux objectifs tels que le prix et la valeur technique.

CNFA Europe ne tolère pas la fraude, la collusion entre les offrants, les propositions/soumissions falsifiées, la corruption ou les pots-de-vin. Toute entreprise ou personne enfreignant ces normes sera disqualifiée de ce marché, exclue des futures opportunités de marché, et pourra être signalée

Il est strictement interdit aux employés et agents de la CNFA Europe de demander ou d'accepter de l'argent, des honoraires, des commissions, des crédits, des cadeaux, des gratifications, des objets de valeur ou des compensations de la part de vendeurs ou de fournisseurs actuels ou potentiels en échange ou en récompense d'une activité commerciale. Les employés et les agents qui se livrent à cette conduite sont susceptibles d'être licenciés et seront signalés au médiateur de GIZ. En outre, la CNFA Europe informera GIZ de toute offre de fournisseur d'argent, d'honoraires, de commissions, de crédit, de cadeau, de gratification, d'objet de valeur ou de compensation pour obtenir des contrats.

Les soumissionnaires qui répondent à cet appel d'offres doivent inclure les éléments suivants dans leur proposition :

- Divulguer toute relation étroite, familiale ou financière avec le CNFA Europe ou le personnel du projet. Par exemple, si le cousin d'un offrant est employé par le projet, l'offrant doit le déclarer.
- Divulguer tout lien familial ou financier avec les autres soumissionnaires qui présentent des propositions. Par exemple, si le père de l'offrant est propriétaire d'une société qui soumet une autre proposition, l'offrant doit l'indiquer.
- Certifier que les prix de l'offre ont été fixés de manière indépendante, sans consultation, communication ou accord avec tout autre offrant ou concurrent dans le but de restreindre la concurrence.
- Certifier que toutes les informations contenues dans la proposition et toutes les pièces justificatives sont authentiques et exactes.
- Certifier la compréhension et l'accord sur les interdictions de la CNFA Europe contre la fraude, la corruption et les pots-de-vin.

Veillez contacter Alexander Dolan à l'adresse [adolan@cnfa.org](mailto:adolan@cnfa.org) pour toute question ou préoccupation concernant les informations ci-dessus ou pour signaler toute violation potentielle. Les violations potentielles peuvent également être signalées directement à la CNFA Europe par courrier électronique à l'adresse [FraudHotline@cnfa.org](mailto:FraudHotline@cnfa.org) ou vous pouvez faire un rapport anonyme en appelant la ligne d'assistance globale pour les plaintes de la CNFA Europe au 202-991-0931

2. Termes et conditions : Cette sollicitation est soumise aux conditions générales de la CNFA Europe. Toute attribution qui en résultera sera régie par ces conditions générales ; une copie des conditions générales complètes est disponible sur demande. Veuillez noter que les conditions générales suivantes s'appliquent :

(a) Les conditions de paiement standard de la CNFA Europe sont nettes 30 jours après réception et acceptation de toute marchandise ou produit livrable. Le paiement ne sera émis qu'à l'entité qui soumet l'offre en réponse à la présente demande de propositions et qui est identifiée dans l'adjudication qui en résulte ; le paiement ne sera pas émis à une tierce partie.

# Request for Quotations

---

(b) Aucun produit ou service ne peut être fourni s'il est fabriqué ou assemblé dans l'un des pays suivants, s'il est expédié ou transporté à partir de l'un de ces pays ou s'il y est impliqué de toute autre manière : Cuba, Iran, Corée du Nord, Syrie.

(c) La loi américaine interdit les transactions avec les personnes et les organisations associées au terrorisme, ainsi que la fourniture de ressources et de soutien à ces dernières. Le fournisseur dans le cadre de toute attribution résultant de cet appel d'offres doit s'assurer du respect de ces lois.

(d) Le titre de propriété de toute marchandise fournie dans le cadre d'une adjudication résultant du présent appel d'offres sera transféré à la CNFA Europe après la livraison et l'acceptation des marchandises par la CNFA Europe. Les risques de perte, de blessure ou de destruction des marchandises sont supportés par l'offrant jusqu'à ce que le titre de propriété soit transféré à CNFA Europe.

(e) La loi américaine interdit toute activité liée à la traite des personnes. Le fournisseur dans le cadre de toute attribution résultant de cet appel d'offres doit s'assurer du respect de ces lois.

(f) Il est interdit à l'offrant de fournir certains équipements ou services de télécommunications en tant que composante substantielle ou essentielle d'un système, ou en tant que technologie critique dans le cadre d'un système, produits par les sociétés couvertes suivantes, et leurs filiales et sociétés affiliées, dans le cadre de l'exécution de tout prix qui en résulterait : Huawei Technologies Company ; ZTE Corporation ; Hytera Communications Corporation ; Hangzhou Hikvision Digital Technology Company ; Dahua Technology Company ; et toute autre société déterminée par la CNFA Europe. L'offrant certifie qu'il ne fournira pas d'équipements ou de services de télécommunications couverts à CNFA Europe dans le cadre de l'exécution de l'attribution qui en résultera

3. Avertissements : Ceci est un appel d'offres uniquement. La publication de cet appel d'offres n'oblige en aucun cas CNFA Europe, le projet CSA ou GIZ à attribuer un prix ou à payer les frais encourus par les soumissionnaires potentiels pour la préparation et la présentation d'une offre. En outre :

(a) La CNFA Europe peut annuler l'appel d'offres et ne pas attribuer ;

(b) CNFA Europe peut rejeter une ou toutes les réponses reçues ;

(c) L'émission d'un appel d'offres ne constitue pas un engagement d'attribution par CNFA Europe ;

(d) CNFA Europe se réserve le droit de disqualifier toute offre sur la base du non-respect des instructions de l'appel d'offres par l'offrant ;

(e) CNFA Europe ne dédommagera pas les offrants pour les réponses aux appels d'offres ;

(f) La CNFA Europe se réserve le droit d'attribuer un prix sur la base de l'évaluation initiale des offres sans autre discussion ;

(g) CNFA Europe peut négocier avec les offrants présélectionnés pour obtenir leur meilleure et dernière offre ;

(h) CNFA Europe se réserve le droit de commander des quantités ou des unités supplémentaires auprès de l'offrant sélectionné ;

# Request for Quotations

---

(i) CNFA Europe peut réémettre la demande ou publier des amendements formels révisant les spécifications et les critères d'évaluation de la demande initiale avant ou après la réception des propositions ;

(j) CNFA Europe peut modifier les spécifications sans mettre en demeure tous les soumissionnaires lorsque les révisions sont sans importance pour le champ d'application de l'appel d'offres ;

(k) La CNFA Europe peut choisir de n'attribuer qu'une partie des activités de l'appel d'offres, ou d'attribuer plusieurs prix en fonction de plusieurs activités de l'appel d'offres ;

(l) La CNFA Europe se réserve le droit de renoncer aux insuffisances mineures des propositions qui peuvent être corrigées avant la détermination de l'attribution afin de promouvoir la concurrence ;

(m) CNFA Europe contactera tous les soumissionnaires pour confirmer la personne de contact, l'adresse, et que l'offre a été soumise pour cet appel d'offres ;

(n) CNFA Europe contactera tous les offrants pour les informer s'ils ont été sélectionnés ou non pour l'attribution ;

(o) En soumettant une réponse à cet appel d'offres, les offrants comprennent que GIZ n'est pas partie à cette sollicitation et l'offrant accepte que toute contestation au titre des présentes doit être présentée - par écrit avec des explications complètes - au projet FSC pour examen. GIZ ne prendra pas en considération les protestations concernant les achats effectués par les partenaires d'exécution. CNFA Europe, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur toute contestation pour ce marché.

4. Éligibilité : En soumettant une offre en réponse à cet appel d'offres, l'offrant certifie que lui-même et ses principaux responsables ne sont pas radiés, suspendus ou considérés comme inéligibles pour une attribution par le Conseil de sécurité des Nations Unies. CNFA Europe n'attribuera aucun contrat à une entreprise qui est exclue, suspendue ou considérée comme inéligible par les Nations Unies.

7. Livraison : Les lieux de livraison des articles décrits dans le présent appel d'offres sont : **Abidjan bureau CNFA Attoban** Dans le cadre de sa réponse à cet appel d'offres, chaque soumissionnaire est tenu de fournir une estimation (en jours civils) du délai de livraison (après réception de la commande). L'estimation de livraison présentée dans une offre en réponse à cet appel d'offres doit être confirmée dans l'exécution de tout contrat qui en résulterait.

8. Garantie : Le service de garantie et de réparation dans le pays coopérant est requis pour tous les produits dans le cadre de cet appel d'offres. La couverture de la garantie doit être précisée dans l'offre, sauf indication contraire dans les spécifications techniques